

Communauté de communes Vallée de l'Homme

Rapport activités

2018-2019



Table des matières

1- Organisation de la CCVH	2
1-1 Les évolutions structurelles	2
1-1-1 Evolution du périmètre	2
1-1-2 Reconstitutions du conseil communautaire.....	2
1-2 Les évolutions statutaires.....	3
1-3 Les équipements intercommunaux.....	4
1-3-1 Localisation des équipements et services intercommunaux	4
1-3-2 Deux équipements inaugurés en 2018.....	4
1-3-3 Des travaux sont en cours pour la réalisation de nouveaux équipements	5
2- Services à la population	6
2-1 Les pôles Enfance et Jeunesse	6
2-1-1 Accueil des jeunes enfants.....	6
2-1-2 Pôle Jeunesse.....	7
2-3 Enseignement musical	9
2-4 L'action sociale.....	10
2-4-1 Les Maisons de Service au Public.....	10
2-4-2 Le contrat local de santé.....	10
2-4-3 CIAS Vallée de l'Homme.....	11
3- Aménagement du territoire.....	1
3-1 Urbanisme	1
3-2 Plan Climat Air Energie Territorial.....	2
3-3 Opération Grand Site Vallée de la Vézère.....	3
3-4 Valorisation forestière	4
3-5 Mobilité douce	4
4- Développement économique.....	6
4-1 Les évolutions sur les ZAE	6
4-2 Opération collective en milieu rural : aides à l'artisanat et au commerce (FISAC).....	7
5- Les services techniques.....	8
5-1 Voirie intercommunale	8
5-2 Le Service Public d'Assainissement Non Collectif	9
5-3 La gestion des ordures ménagères	10
6- Gestion interne	11
6-1 Eléments financiers.....	11
6-2 Les ressources humaines.....	12
6-3 Communication.....	15

1- Organisation de la CCVH

1-1 Les évolutions structurelles

1-1-1 Evolution du périmètre

Après l'intégration de Limeuil et Audrix en 2017, la CCVH a connu une nouvelle évolution du périmètre au 1er janvier 2019 : l'extension à Coly qui a créé une commune nouvelle avec Saint Amand de Coly. La commune nouvelle devient Coly-Saint-Amand.

Une autre commune nouvelle a été créée : Les Eyzies, issue du regroupement des Eyzies de Tayac-Sireuil, Manaurie et Saint Cirq.



Carte de la CCVH au 1er janvier 2019

1-1-2 Re compositions du conseil communautaire

Au 1^{er} janvier 2019, suite à l'extension de périmètre, le conseil communautaire a été recomposé : 46 titulaires pour 26 communes contre auparavant 46 titulaires pour 28 communes. Les 3 communes fondatrices des Eyzies avait 4 représentants, du fait de l'extension de périmètre, la commune nouvelle n'a plus que 3 représentants. La commune nouvelle Coly-Saint-Amand garde 2 représentants jusqu'au renouvellement du mandat. Après 2020, compte tenu de sa population, elle n'aura plus qu'un délégué.

L'article L.5211-6-1 VII du code général des collectivités prévoit qu'au plus tard au 31 août de l'année précédant les élections municipales, le conseil communautaire doit être recomposé.

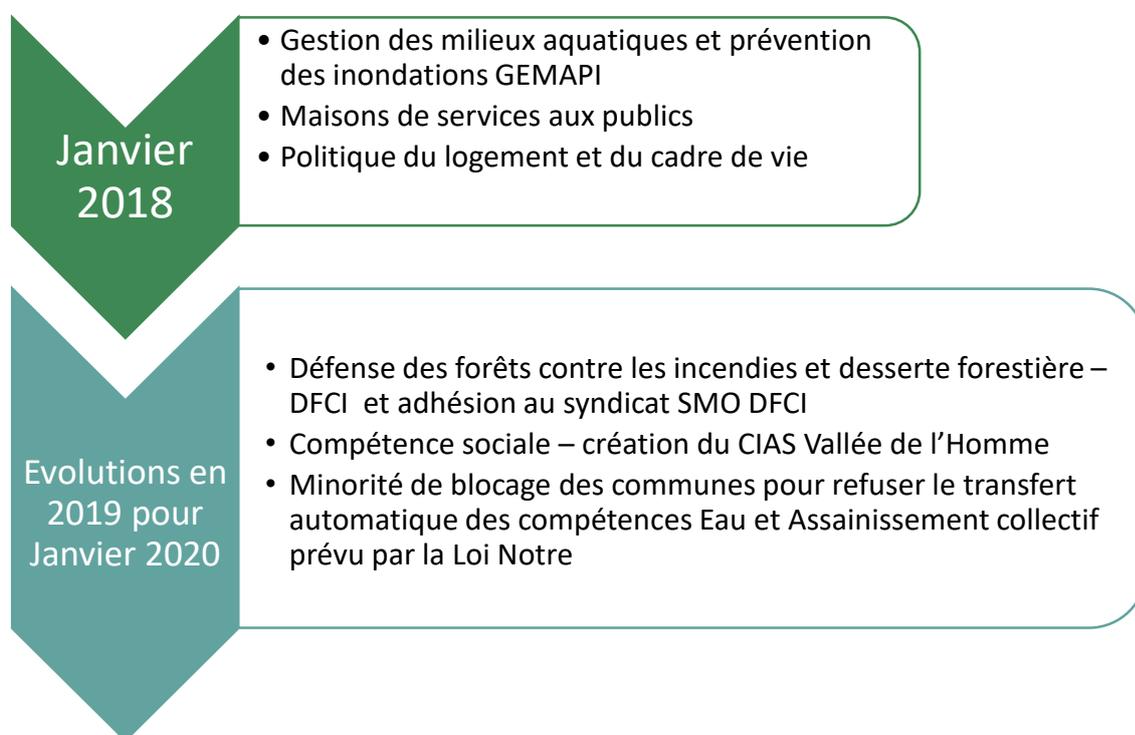
La recomposition du conseil communautaire prend en compte la population municipale de chaque commune au 1er janvier 2019.

La loi prévoit que le nombre de sièges et leur répartition peuvent être fixés selon deux modalités distinctes :

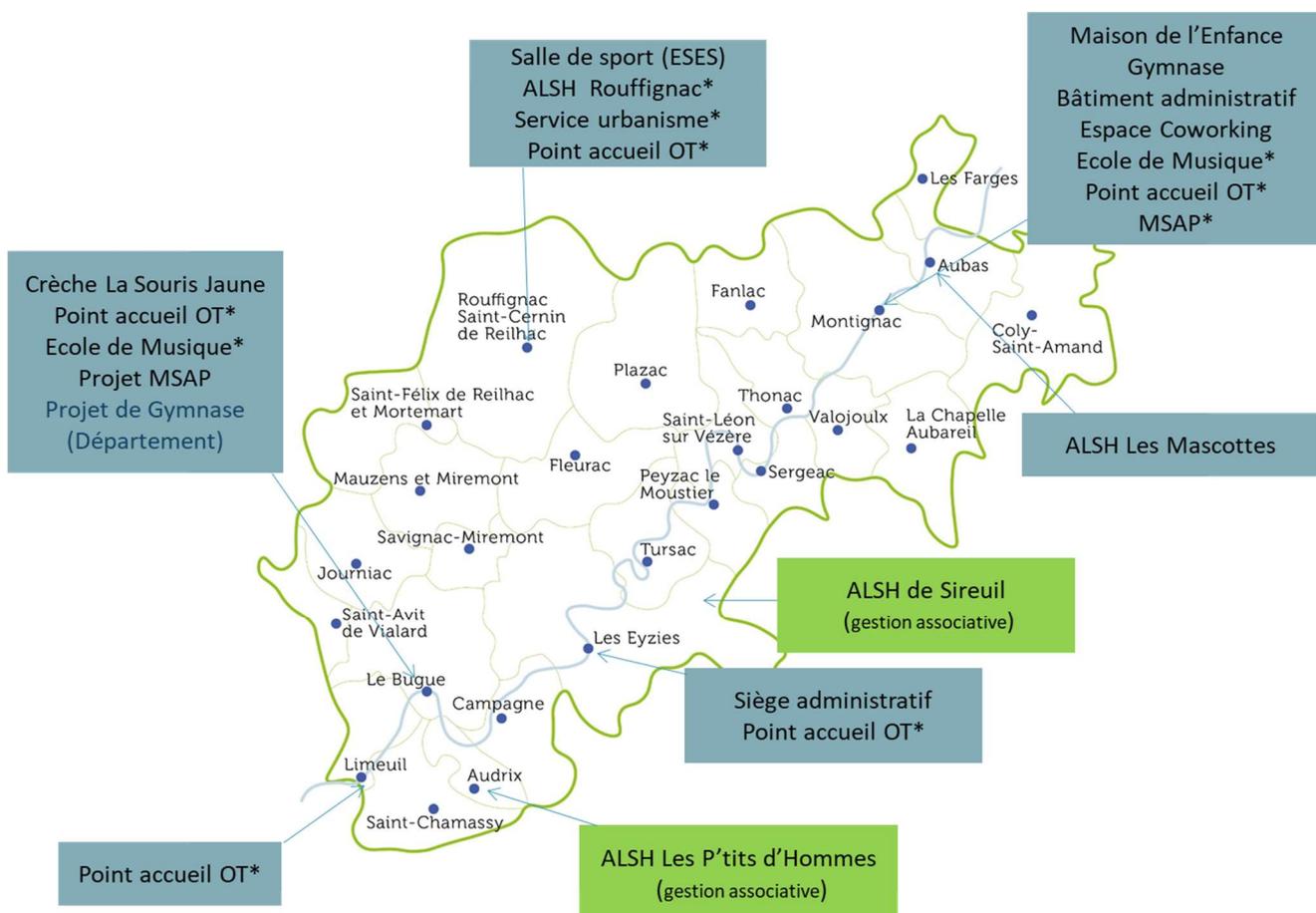
- Par accord local dans les conditions prévues au I de l'article 5211-6-1 du CGCT
- Ou en application des dispositions de droit commun prévues au II et V du même article.

La CCVH a recomposé le conseil communautaire pour mars 2020 en juillet 2019 avec le maintien de la répartition selon le droit commun appliquée jusque là : 45 titulaires pour 26 communes.

1-2 Les évolutions statutaires



1-3 Les équipements intercommunaux



1-3-1 Localisation des équipements et services intercommunaux

1-3-2 Deux équipements inaugurés en 2018

Espace coworking, au rez de chaussée du bâtiment de la CCVH à Montignac. La rénovation thermique de l'intégralité du bâtiment réalisée dans le cadre du programme TEPCV a été présentée à cette occasion le 8 octobre 2018



Le Pôle administratif de la CCVH aux Eyzies inauguré le 30 novembre 2018.

Les services administratifs sont installés dans les locaux depuis septembre 2018.

1-3-3 Des travaux sont en cours pour la réalisation de nouveaux équipements

Une extension de la salle de sport de Rouffignac a démarré en 2019, il s'agit essentiellement d'améliorer les conditions de stockage du matériel. Le budget s'élève à 132 000 € HT.



Toujours dans le domaine sportif, mais à une échelle beaucoup plus conséquente, le Conseil Départemental dans le cadre de la rénovation du collège, construit un **gymnase au Bugue**.

Le programme de cet équipement a été conçu avec la Communauté de communes. Dans un souci de mutualisation, le Département a surdimensionné le gymnase afin que l'utilisation puisse convenir aux collégiens mais aussi aux associations sportives intercommunales. Une convention de partenariat a été signée entre le Conseil Départemental et la Communauté de communes par laquelle la CCVH s'est engagée à participer au financement de l'équipement à hauteur de 615 000 €, soit 25 % du coût global (2 475 000 €). Les travaux sont en cours.



**Maison
de services
au public**

Les anciens locaux du CIAS au Bugue, mis à disposition de la commune à la CCVH, sont en cours de réaménagement pour la création d'une Maison de service au public. Ce projet bénéficie d'une DETR de l'Etat et inscrit dans le contrat territorial signé avec le Département.

2- Services à la population

2-1 Les pôles Enfance et Jeunesse

2-1-1 Accueil des jeunes enfants

Deux Crèches collectives à : Le Bugue et Montignac Une Crèche Familiale à : Montignac	
Nombre de places en structures d'accueil	45
Nombre d'Enfants Inscrits	101
Nombre d'heures effectuées	75 755 heures
Personnels en ETP	20,04
Dépenses des services « petite enfance »	612 682,72 €
Recettes des services « petite enfance »	393 102,4 €

Relais Assistants Maternels de Montignac *	
Nbre asmats / Nombre de places	21/72
Coût pour la collectivité	4594,59
* Service en régie directe pour les EPCI CCTPNTH et CCVH (zone nord)	

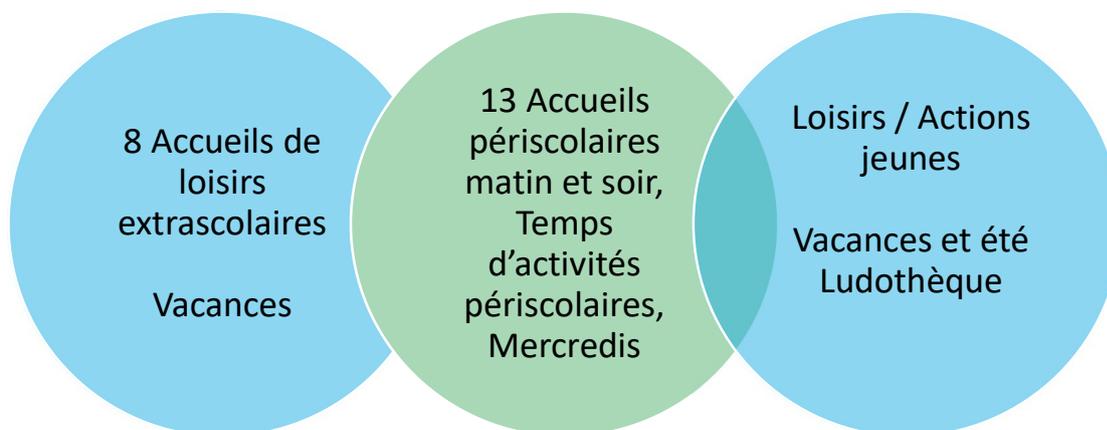
Relais Assistants Maternels du Sarladais	
Nbre Asmats /Nombre de Places	26/91
Coût pour la Collectivité	7762,36

Le territoire de la CCVH compte 208 places en crèche ou chez des assistants maternels pour la garde des jeunes enfants.



Les équipes des crèches du Bugue (à gauche) et de Montignac (à droite)

2-1-2 Pôle Jeunesse



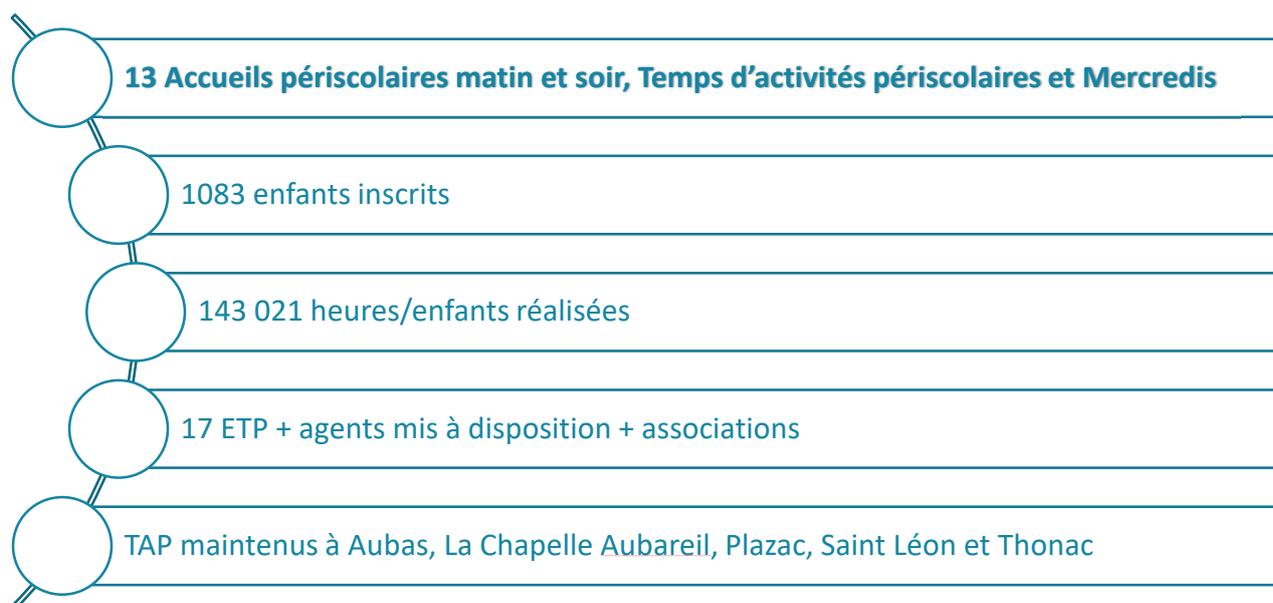
Les accueils de loisirs extrascolaires en chiffres

Services en régie	Rouffignac	Aubas	Montignac
Nb de jours d'ouverture	64	64	28
Nb de journées/enfants	1318	2727	538
Agents en ETP	1.8	3.2	1,3
Nb d'enfants inscrits	85	129	48
Budget 2018	69 989 €	106 757 €	44 192 €
Recettes (CAF, MSA, familles)	16 833 €	36 961 €	24 242 €

Services en gestion associatives	Association enfants des deux rivières ALSH Audrix et part le Coux	Sireuil	Cro-Mignon
Nb de journées/enfants	3407	773	2074
Participation de la CCVH	103 833 €	10 543 €	24 640 €

10 837
journées/enfants
sur 7 lieux
pendant les
vacances

Le périscolaire : matin, soir et TAP et les mercredis



Dépenses service périscolaire	439 554,94 €
Recettes service périscolaire	157 184,26 €

Les actions jeunes

Action « jeunes »	Gestionnaire	Nb d'enfants inscrits	Activité	Coût
Ateliers de loisirs éducatifs	Amicale Laïque de Montignac	142	4638 heures	13 000 €
Multimédia				
Diverses activités ponctuelles				
ALSH Festi'jeunes 15 jours pendant le festival		120	1194 journées vacances	12 500 €
Ludothèque à Montignac	CCVH – 1 agent dédié	80 familles / 128 enfants	914heures d'ouverture	27632,65 €



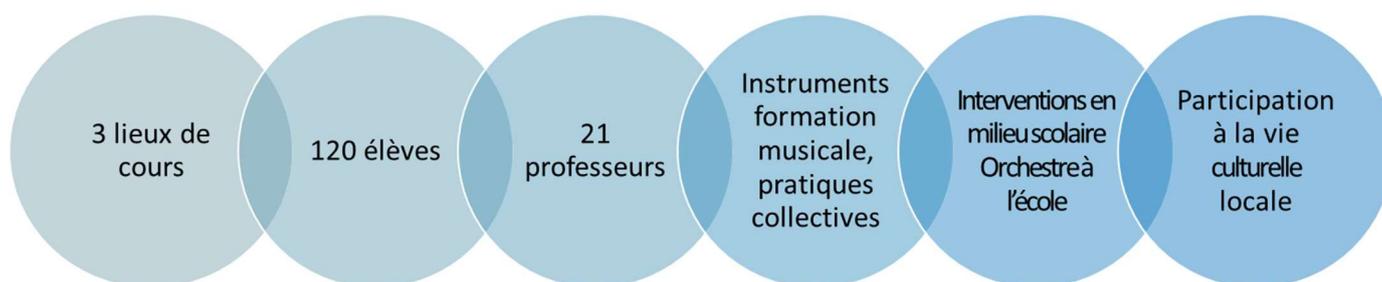
Pôle enfance jeunesse en chiffres

Budget global des services	Dépenses	Recettes
Services petite enfance	668 551 €	437 113 €
Services extrascolaires (ALSH, Actions Jeunes, ludothèque)	413 136 €	78 036 €
Services périscolaires	439 554.94 €	157 184.26 €
Contrat enfance jeunesse CAF		252 403 €
Total Politique enfance jeunesse	1 521 241 €	924 736 €

Répartition du financement	Montant	Part
CAF, MSA, Conseil Départemental	670 852 €	44 %
Redevances des familles, autres produits	304 248 €	20 %
Communauté de communes	546 141 €	36 %
	1 521 241 €	

2-3 Enseignement musical

La CCVH adhère au Conservatoire à Rayonnement Département de la Dordogne (CRDD) pour l'enseignement musical.



David Gourvat, responsable de l'antenne locale du CRDD

Une nouvelle tarification est mise en place pour les familles pour la rentrée 2019. Elle prendra en compte la composition et les revenus de la famille, liée au quotient familial cette nouvelle tarification va permettre au plus grand nombre d'accéder à la pratique musicale.

2-4 L'action sociale

2-4-1 Les Maisons de Service au Public

La MSAP de Montignac est gérée au niveau intercommunal depuis le 1er janvier 2018.

Les locaux, dans la mairie de Montignac, sont mis à disposition et l'agent en charge de l'accueil et de l'animation du lieu a été transféré à la communauté de communes.

L'agent informe, guide et accompagne les publics dans leurs demandes. La MSAP accueille également des organismes partenaires : caisses de retraite, ADIL, CAF, Mission locale, Pôle emploi, Info Droit ... pour des permanences régulières.

Les travaux ont démarré au Bugue pour la création d'une nouvelle MSAP dans les anciens locaux du CIAS.

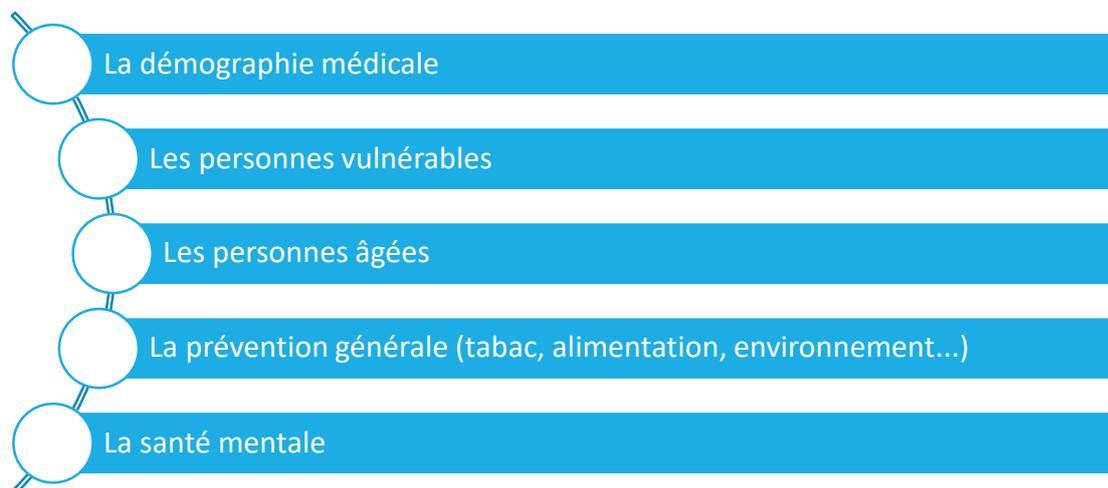
L'Etat prévoit l'évolution de certaines MSAP vers la labellisation Maison France Service dès la fin 2019 et 2020. De nouveaux services pourraient être associés comme la Poste, la DGFIP, la Justice.

La communauté de communes se porte candidate afin que ses deux MSAP soient labellisées et puissent ainsi bénéficier de l'accompagnement financier de l'Etat.

2-4-2 Le contrat local de santé

Les 6 communautés de communes du Pays du Périgord et l'ARS s'engagent pour améliorer la santé de l'ensemble des habitants en déployant de nombreuses actions de santé publique.

5 axes stratégiques retenus - 26 actions planifiées



Quelques exemples d'actions :

- Journée de sensibilisation aux troubles psychiques
- Journée organisée au collège de Sarlat sur les bienfaits et méfaits sur la santé des usages numériques
- Formation de professionnels à la prévention du risque suicidaires

2-4-3 CIAS Vallée de l'Homme

Pour répondre aux objectifs de la Loi NOTRe, la communauté de communes a modifié l'intérêt communautaire de la compétence Action sociale en y incluant la création d'un CIAS à l'échelle intercommunale.

Dès le 1ier janvier 2020, les deux CIAS du Bugue et de Montignac seront dissous, l'activité et le personnel seront transférés au CIAS Vallée de l'Homme. Les 102 agents salariés des CIAS seront transférés au CIAS Vallée de l'Homme.

- Communauté de communes : organisme de tutelle
- CIAS : Etablissement public administratif
- Personnalité juridique de droit public propre, existence administrative et financière distincte de la communauté de communes
- Un conseil d'administration détermine les orientations et les priorités de la politique sociale locale. Le CA est composé de 10 élus, 10 personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale et c'est le Président de la CC qui préside le CIAS.

Le Conseil d'administration sera installé dès le mois d'octobre 2019.

Président Philippe LAGARDE

Membres Elus

Laurent MATHIEU
Alain REVOLTE
Michel BOUYNET
Christian TEILLAC
Florence GAUTHIER
Sylvie COLOMBEL
Vincent GEOFFROID
Thierry PERARO
Raymond MARTY
Jean MONTORIOL

1 vice Président (élu lors de l'installation du CA)

Associations ou personnes qualifiées

FNATH Solange JUILLET
UDAF Jeanine LAVIEVILLE
RESTO DU CŒUR
CARITAS Mona MONTORIOL
LIGUE CONTRE LE CANCER Michel MONTIEL
CROIX ROUGE Danièle MARJARY
MSA
France ALZHEIMER
Personne qualifiée Michele CIBERT
Personne qualifiée Isabelle HIRSZOWSKI

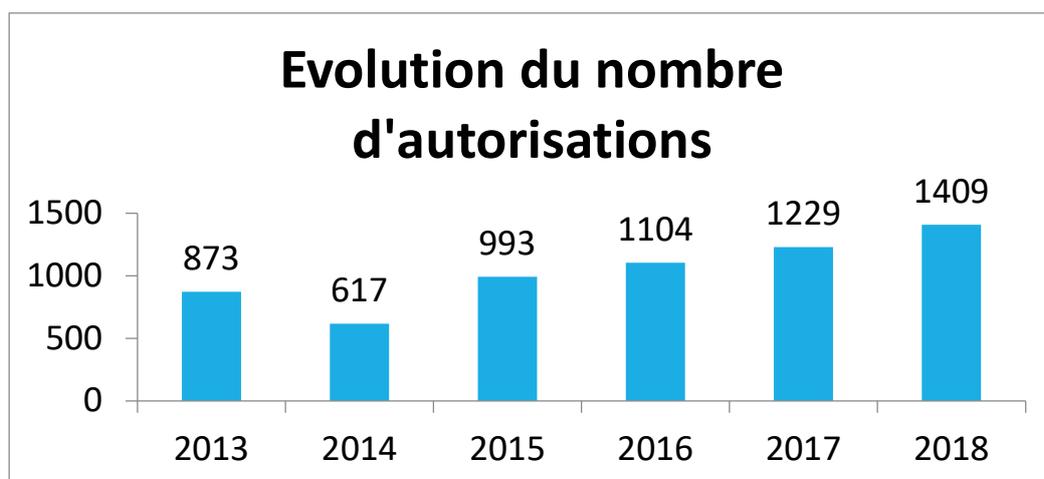
3- Aménagement du territoire

3-1 Urbanisme

Le service urbanisme est constitué de deux pôles : l’instruction des demandes d’autorisation du droit du sol et la planification en charge notamment du PLUi et du RLPi.

L’activité du service instructeur est en constante évolution : l’évolution du périmètre et l’effet PLUi en sont les principales raisons. En effet, de nombreuses demandes de CU ont été déposées par les propriétaires qui souhaitent garder un droit à construire sur leurs parcelles.

L’équipe est composée de 1 chargée de planification (1etp), 3 instructrices ADS (2.6 etp).



Au-delà du PLUi la chargée de planification traite de nombreux dossiers :

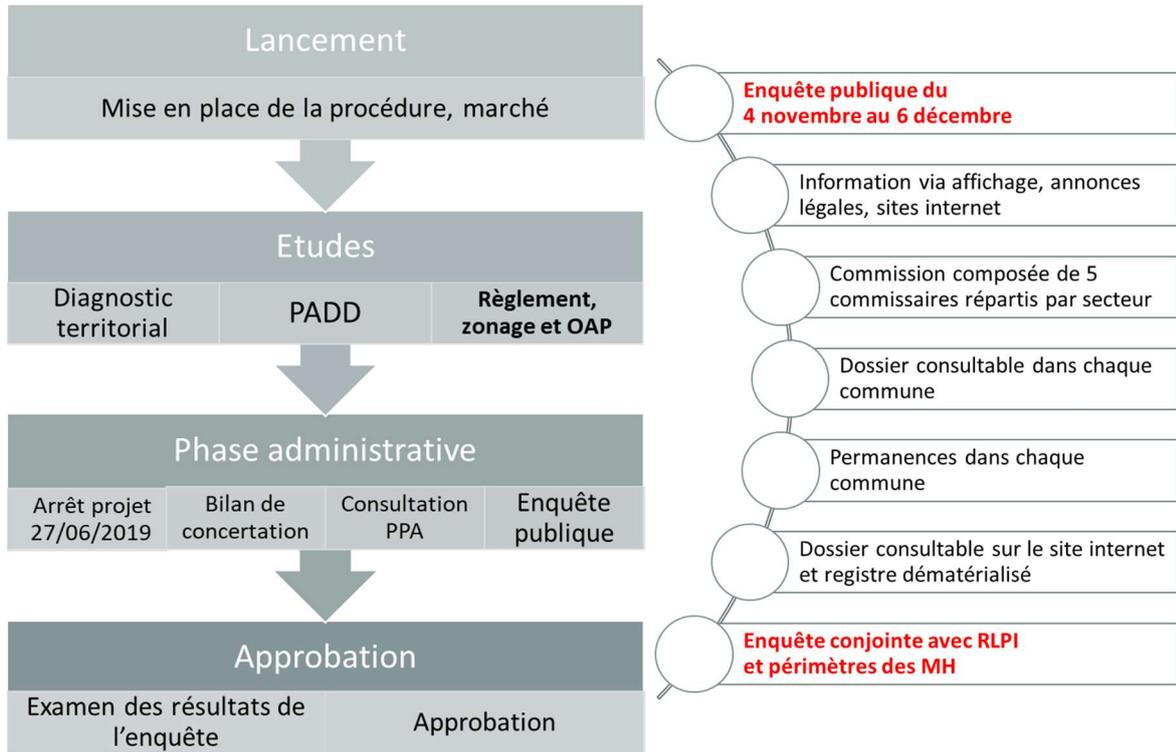
- Révision des cartes communales d’Aubas, Peyzac Le Moustier, Saint Amand de Coly, St Félix de Reilhac
- Modification des PLU suite à la loi Macron
- Instauration Droits de Prémption Urbain
- Plan Local d’Urbanisme Intercommunal
- Règlement Local de Publicité Intercommunal



Ingrid Raya, Géraldine Lagrèze et Laurene Constantin-Peron, instructrices

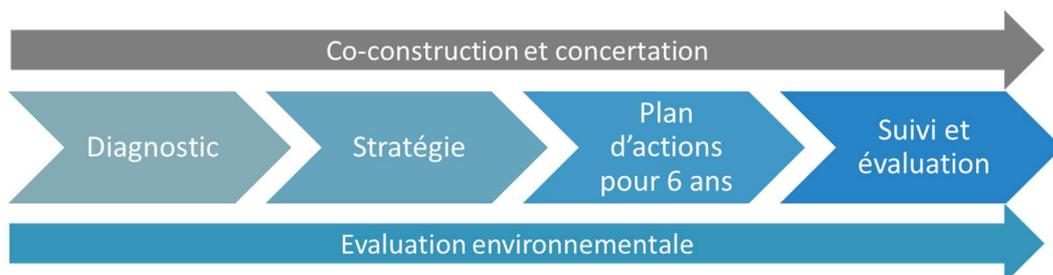
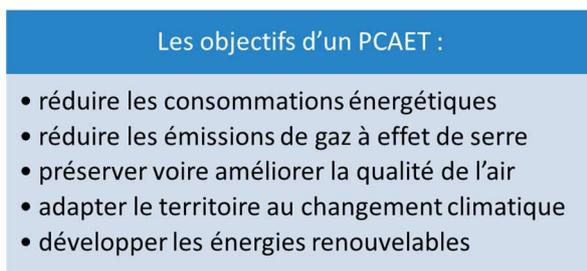
Alexandra Paillé, Chargé de planification

Le point sur le PLUi



3-2 Plan Climat Air Energie Territorial

La CCVH s'est engagée dans la réalisation d'un Plan Climat Air Energie Territorial volontaire. Seules les communautés de communes de plus de 20 000 habitants sont tenues de réaliser un tel document mais la démarche TEPCV a incité les élus à aller plus loin pour un nouveau projet de territoire de développement durable.



Le PCAET propose un plan d'actions basé sur 6 axes d'intervention.

Pour chaque action, des objectifs chiffrés sont clairement affichés pour :

- Réduire la consommation d'énergie
- Faire baisser l'émission des gaz à effet de serre.



Limitier la consommation énergétique des bâtiments

- Habitat
- Patrimoine public
- Ecogestes
- Formation des artisans

Développer les énergies renouvelables

- Favoriser le photovoltaïque
- ENR dans le résidentiel
- Méthanisation, Hydroélectricité
- Réseaux distribution d'énergie

Favoriser la mobilité durable

- Transports partagés
- Vélo route et VAE
- Télétravail
- Véhicules électriques et écoconduite

Activités économiques durables

- Tourisme responsable
- Pratiques agricoles durables
- Produire et consommer local

Gérer durablement les ressources

- Gestion durable de la forêt
- Protéger la biodiversité
- Préserver la ressource en eau
- Améliorer la gestion des déchets
- Limiter l'usage de produits toxiques courants

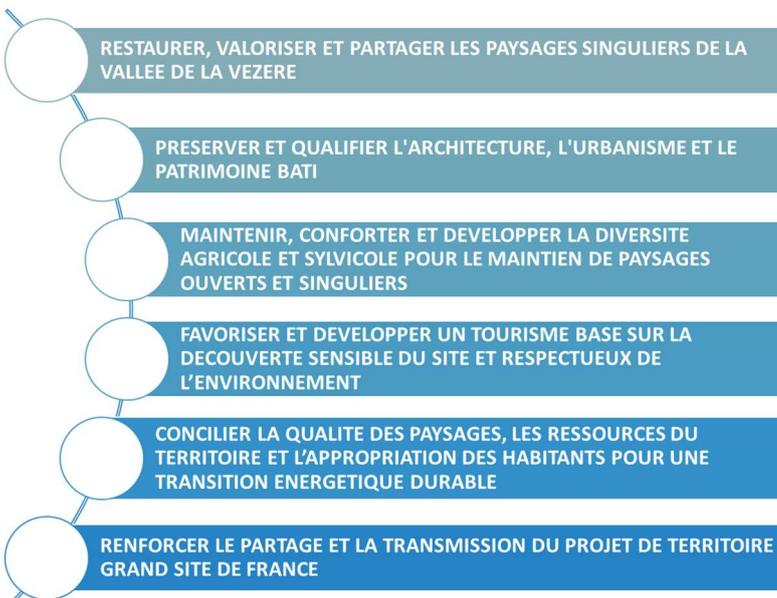
Communiquer et faire preuve d'exemplarité

- Suivre et évaluer le PCAET
- Communiquer, organiser des événements, soutenir les initiatives locales
- Exemplarité de l'interco : ménage sain, déplacements ...

3-3 Opération Grand Site Vallée de la Vézère



Les 6 axes stratégiques du plan d'actions Grand Site Vallée de la Vézère 2020 -2026



L'équipe de l'opération Grand Site

Caroline Fillaire
Cheffe de projet

Manon Montoulieu
Animatrice

3-4 Valorisation forestière

Une gestion durable de la forêt a plusieurs objectifs. Un aspect économique bien sûr, le bois est une ressource très présente sur le territoire, relancer la filière bois participerait au développement économique. En termes paysagers, une exploitation organisée permettrait de rouvrir des paysages qui se ferment par une couverture forestière de plus en plus dense. Enfin, sur le plan écologique, les forêts participent activement à la capture du CO2, cependant une forêt de mauvaise qualité ne peut plus agir, il est donc primordial d'entretenir la forêt.

Une animatrice basée à Montignac accompagne les propriétaires forestiers pour favoriser la gestion forestière et le reboisement/la régénération des peuplements. Cette animation est menée en partenariat avec le CRPF. Une vidéo financée par les fonds TEPCV fait la promotion de cette opération.



Eloïse Sauzeau,
Animatrice forêt

Pour aller plus loin en matière de valorisation de la ressource forestière, la CCVH adhèrera à compter du 1er janvier 2020 au syndicat départemental en charge de la défense et de la desserte forestière en lieu et place des communes et pour l'ensemble du périmètre.

D'autres actions sont identifiées dans les projets Grand Site ou le PCAET:

- Etude pour relancer la filière feuillard
- Diagnostic approfondi de la ressource forestière.

3-5 Mobilité douce



L'itinérance douce regroupe les itinéraires qui existent depuis plusieurs années et pour lesquels la CCVH assure la vérification et la maintenance du balisage et l'entretien. C'est le cas des itinéraires de randonnées inscrits au PDIPR, et les circuits de l'espace VTT qui empruntent les mêmes sentiers. Le budget 2018 pour ces itinéraires est de 50000 €.

Dans le cadre du TEPCV, des itinéraires vélos qui empruntent les routes ont été balisés. Il s'agit de créer des itinéraires qui empruntent des routes peu passantes afin que les familles puissent faire du vélo sur le territoire sans danger. Ces itinéraires vélos ont été créés pour répondre à une forte demande touristique.

Compte tenu du relief du territoire, l'utilisation des vélos à assistance électrique est appropriée. Toujours dans le cadre de l'opération TEPCV, la CCVH, en partenariat avec l'office de tourisme, propose à la location en libre-service 18 vélos à assistance électrique répartis sur 4 sites : Le Bugue, Les Eyzies, Montignac, Rouffignac.

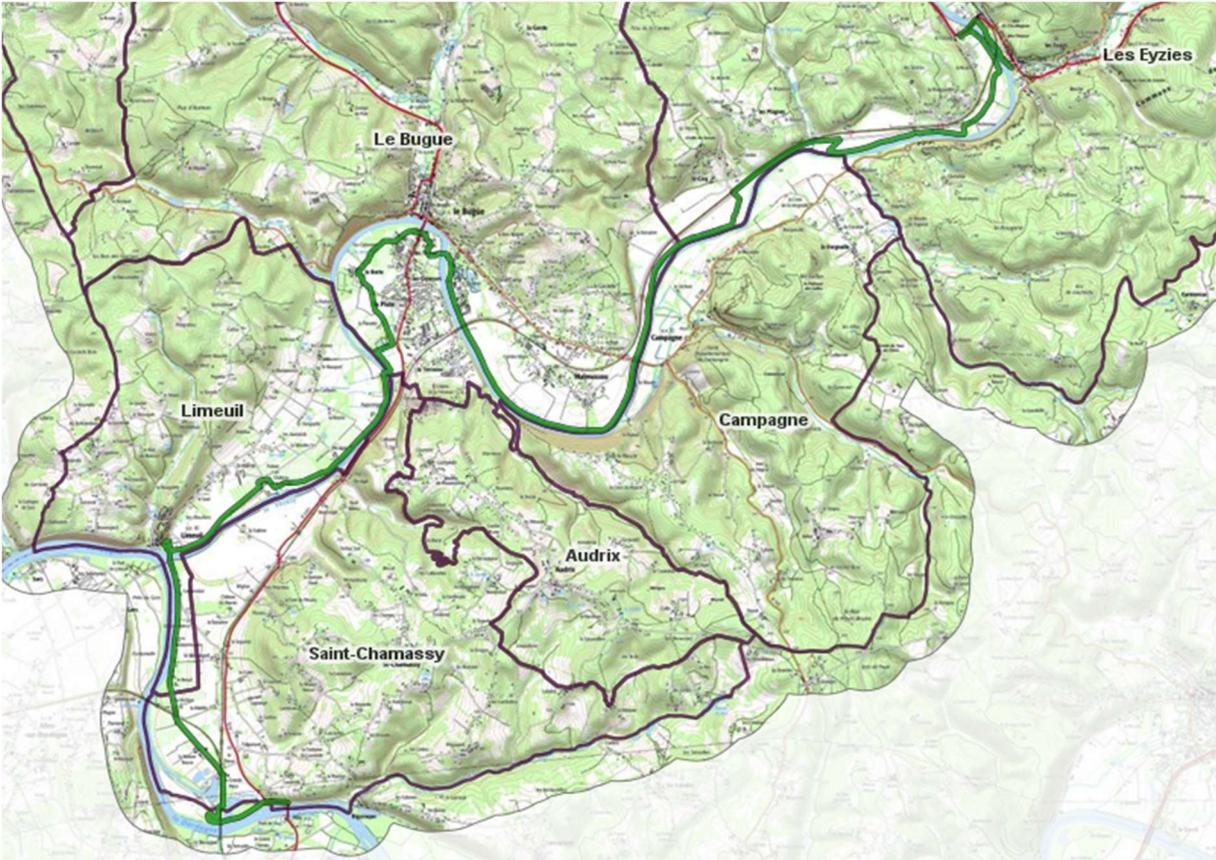
Coût de l'opération : 128 000 €
TEPCV : 102 500 € / CCVH : 25 500 €

Un pass habitant est lancé à l'automne 2019 pour favoriser l'utilisation par la population locale en dehors de la haute saison touristique.

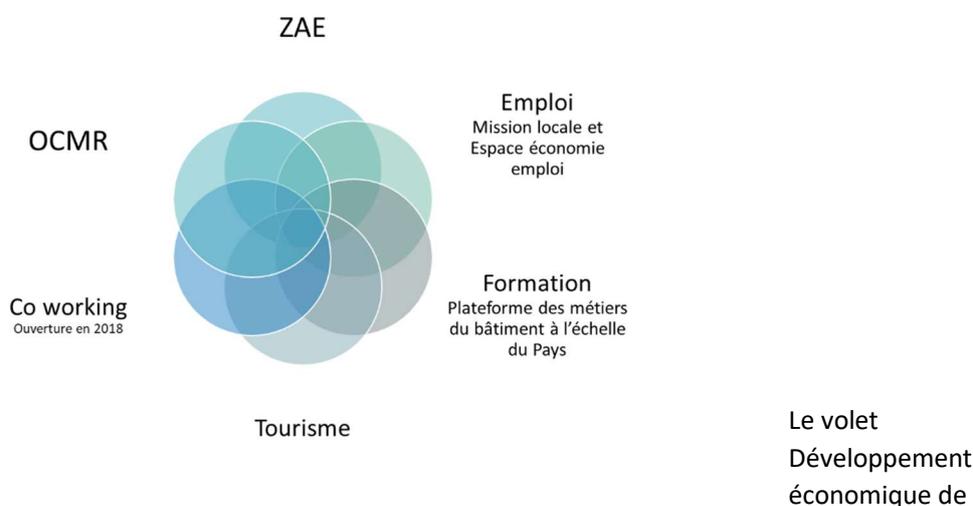


Le projet phare en matière de mobilité est la Vélo Route Voie Verte. Une première tranche est lancée, elle reliera Le Pont du Vic aux Eyzies.

Itinéraire de la VVV Vallée Vézère



4- Développement économique



l'intercommunalité regroupe plusieurs actions : des actions menées par le biais de participation à des organismes tels que la Mission Locale qui agit pour l'emploi des jeunes, des actions portées à l'échelle du Pays du Périgord Noir comme la plateforme des métiers pour la formation des artisans.

Le tourisme est un volet important de cette compétence. L'Office de Tourisme intercommunal assure la mise œuvre de la politique touristique sur le territoire. Il n'y a pas de changement notable à noter pour les années 2018 et 2019, les actions engagées se poursuivent. La direction de l'établissement public a cependant changé, Cécile Lepoutre a pris la tête de l'équipe en juin 2019.

Il est proposé ici de faire un zoom sur les ZAE qui ont connu des évolutions et sur l'opération collective en milieu rural, action ponctuelle qui se déroule actuellement.

4-1 Les évolutions sur les ZAE

La communauté de communes a acquis en 2018 et 2019 des parcelles pour étendre les ZAE des Farges à Rouffignac et celle du Bareil à la Chapelle Aubareil.



ZAE du Bareil à la Chapelle Aubareil

★ Terrain disponible de 3300 m²

★ Terrains acquis en 2018 – 21200 m² - Disponibles à ce jour, non aménagés



ZAE Les Farges à Rouffignac

-  Terrain disponible de 6500 m²
-  Terrains acquis en 2018 : 8300 m²
6500 disponibles à ce jour, non aménagés
-  Terrain revendu en 2019 à une entreprise de menuiserie (1800 m²)

Au printemps 2019, la CCVH a acquis le terrain et les bâtiments de l'ancienne Périgourdine dans la zone d'activités du Bugue (bâtiments de 1200 m² sur un terrain 6077 m²). Une fois la division effectuée cette propriété pourra accueillir 3 entreprises en location ou location-vente.

Une centrale-béton s'installe dès à présent sur la partie arrière du terrain et du bâtiment.



Foncier économique - Investissements réalisés en 2018 et 2019	
ZAE Les Farges à Rouffignac – reprise terrains commune	
Acquisition	38 800 €
ZAE Le Bareil à la Chapelle Aubareil	
Acquisition	40 000 €
Le Bugue	
Achat Terrain et bâtiment la Périgourdine	170 000 €
Total des acquisitions	367 000 €

4-2 Opération collective en milieu rural : aides à l'artisanat et au commerce (FISAC)

Artisans et Commerçants DU PERIGORD NOIR

Vous avez un projet d'investissement pour moderniser votre entreprise ?

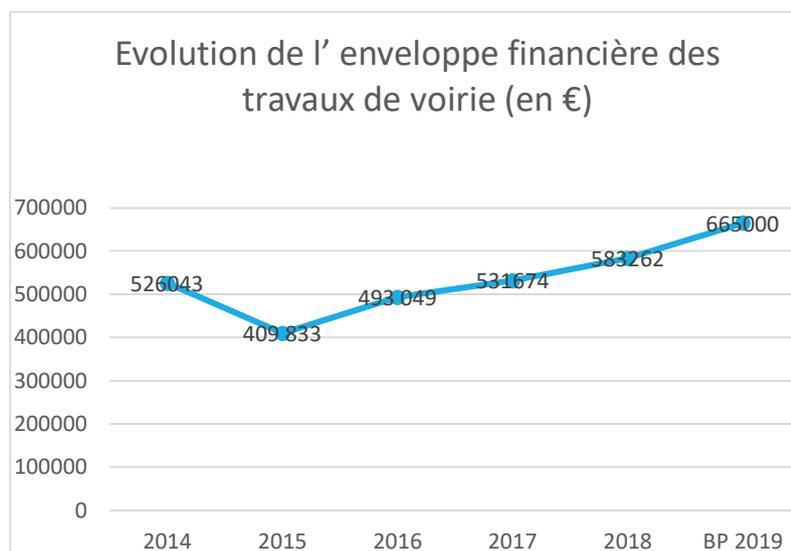
Ce dispositif permet aux entreprises du Périgord Noir de bénéficier d'aides financières permettant de soutenir la modernisation de l'outil de production des entreprises, sous certaines conditions.

Enveloppe pour l'aide directe aux entreprises FISAC – Région – Département sur les 6 communautés de communes du Pays du Périgord Noir : 533 500 €

Aides accordées à ce jour sur la CCVH : 11 entreprises pour 78000 €

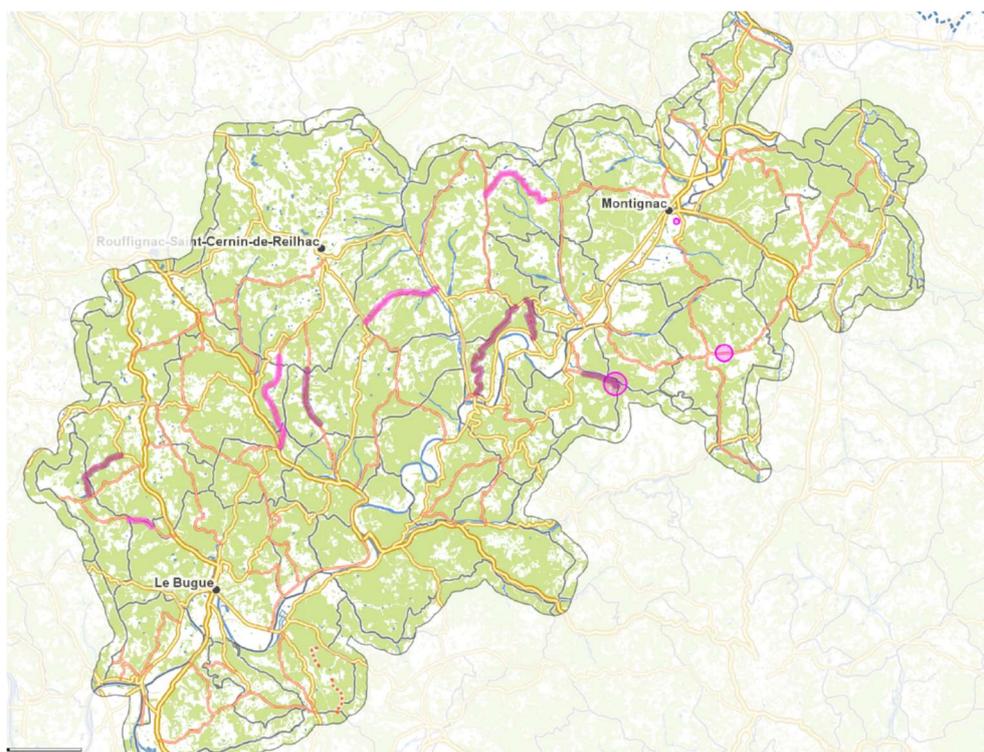
5- Les services techniques

5-1 Voirie intercommunale



La CCVH a investi en 2018 dans l'achat d'un broyeur de végétaux mobile, autonome et doté d'une bonne capacité de broyage.

Ce matériel est mutualisé avec les 26 communes.



Localisation des travaux réalisés en 2018

5-2 Le Service Public d'Assainissement Non Collectif

Rappel des missions du service :

Missions de contrôle

Contrôles de conception et de bonne exécution des installations neuves

Contrôles périodiques de bon fonctionnement tous les huit ans

Contrôles des installations lors de ventes immobilières

Missions de conseil

Conseil et l'information auprès des particuliers sur l'entretien des installations, sur les différentes techniques autorisées et leurs contraintes d'implantation.

Conseil auprès des entreprises et des particuliers et des élus sur toutes questions relatives à l'assainissement individuel.

Harmonisation des documents administratifs avec les autres SPANC du département

Professionalisation de la filière grâce à la mise en place de chartes qualité.

Nombre de contrôles réalisés	2017	2018
Conception	168	197
Bonne exécution	127	108
Bon fonctionnement périodique	533	672
Bon fonctionnement pour vente	168	189
Nombre total de contrôles	996	1166
Nombre d'installations ANC sur CCVH	7636	7792

Le service est composé de 4 agents répartis sur les deux pôles et un responsable de service : **Arnaud Soulette, Guillaume Marcel, Noémie Labadie, Morgan Laval et Jean-Luc Guerbois**

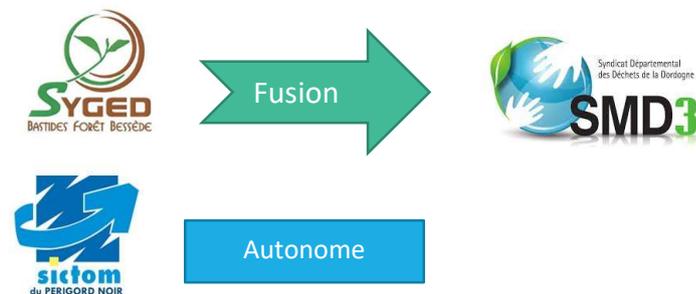
Le SPANC établit un rapport annuel d'activités spécifique



5-3 La gestion des ordures ménagères

Depuis le début de l'année 2019, le SYGED s'est rapproché du SMD3. Les deux syndicats ont fusionné au 1/1/2019.

Le SICTOM du Périgord Noir a choisi quant à lui de garder son autonomie.

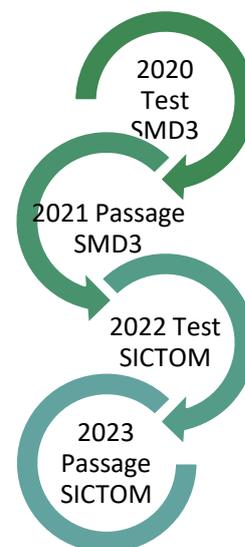


Les deux syndicats ont choisi des échéances différentes pour la mise en place de la part incitative, les choix organisationnels et politiques sont comparables mais le calendrier de mise en œuvre est différent.

Dès 2020, le SMD3 sera en année test. Cela signifie que les équipements devraient être réalisés sur les communes pour la mise en place des nouveaux matériels de collecte et les habitants toujours soumis à la TEOM recevront des « factures de simulation » pour la redevance : part fixe et part incitative.

En 2021 le SMD3 adoptera réellement ce nouveau système.

Le Sictom l'adoptera plus tard, en 2023.



Afin de comprendre ce qui va vraiment changer, une conférence animée par les deux syndicats sera proposée aux élus du territoire le 19 novembre 2019.

Cette conférence s'inscrira dans le programme des animations organisées avec les deux syndicats sur la CCVH dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets.

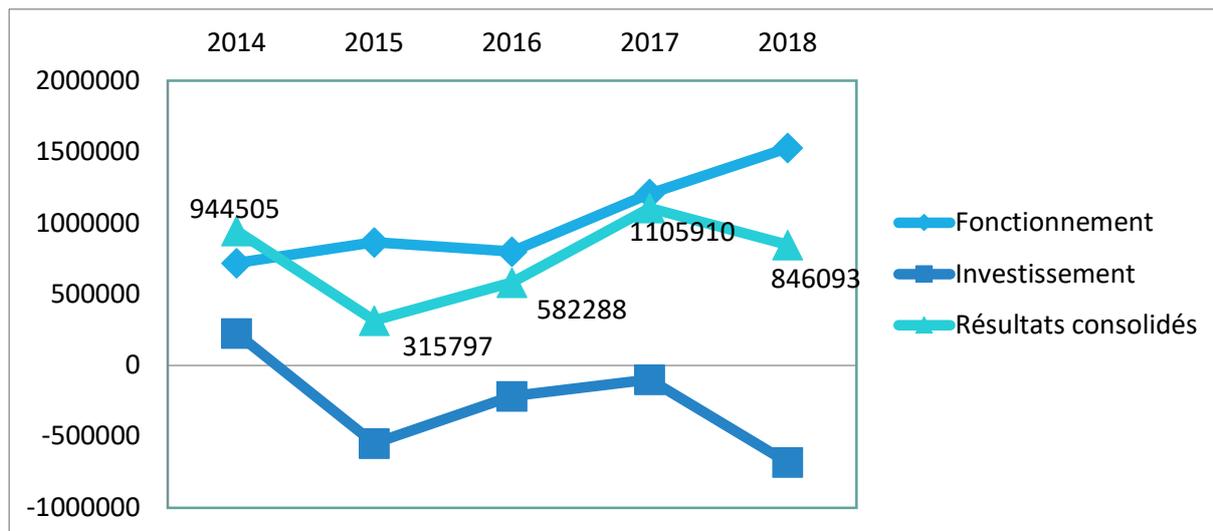


Conférence déchets animées par les syndicats pour les élus de la CCVH
le 19 Novembre 2019

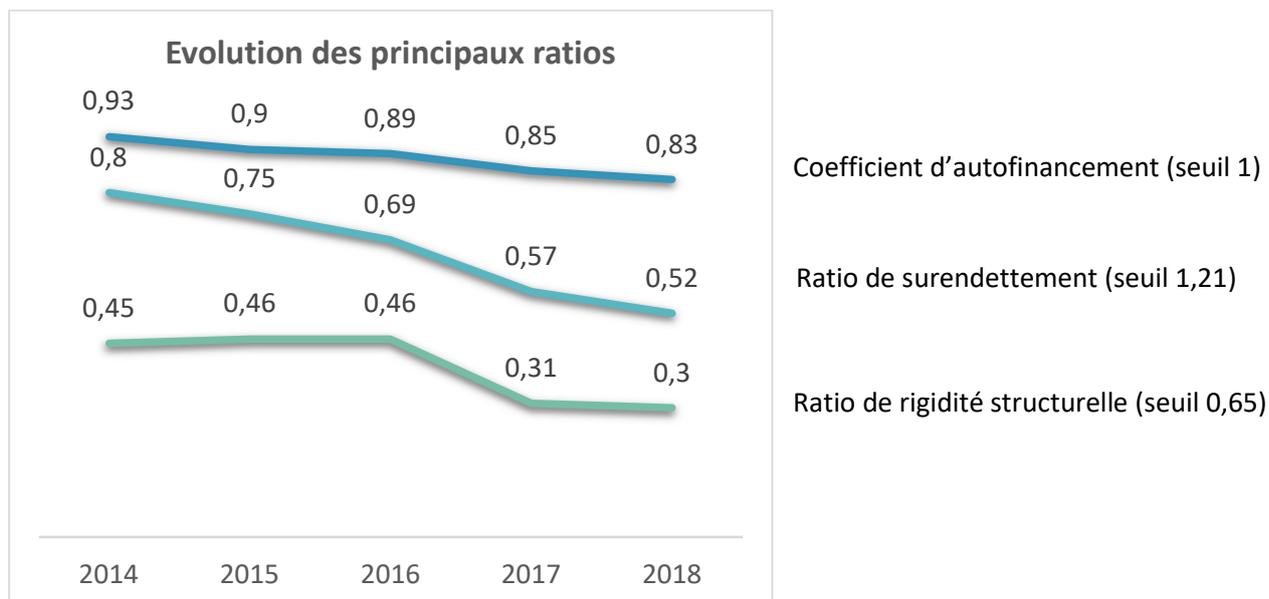
6- Gestion interne

6-1 Eléments financiers

Un document complet présentant l'évolution financière et comptable de la CCVH depuis 2014 est téléchargeable sur le site internet de la Communauté de communes (Rubrique Téléchargements).



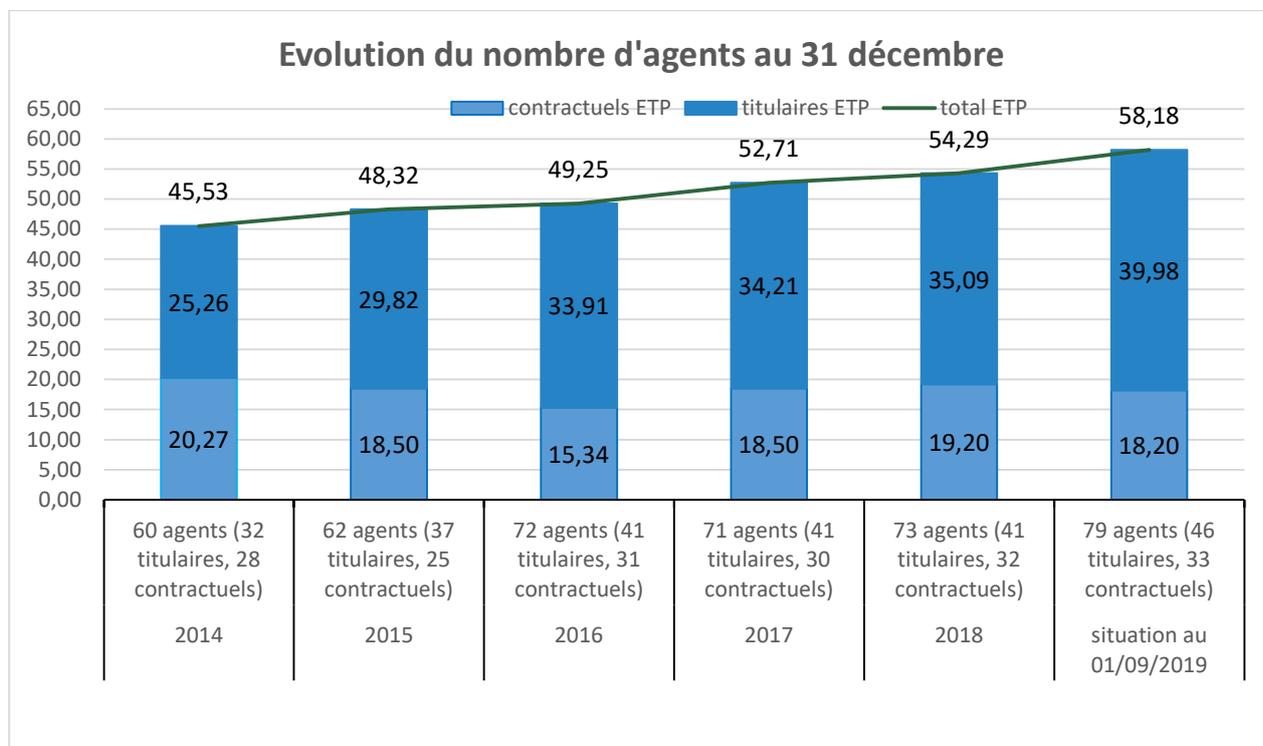
Le déficit d'investissement 2018 doit être minoré par les subventions restant à percevoir sur les opérations achevées : 932 400 €



Dettes : le capital restant dû au 31/12/2018 est de 2 897 698 €

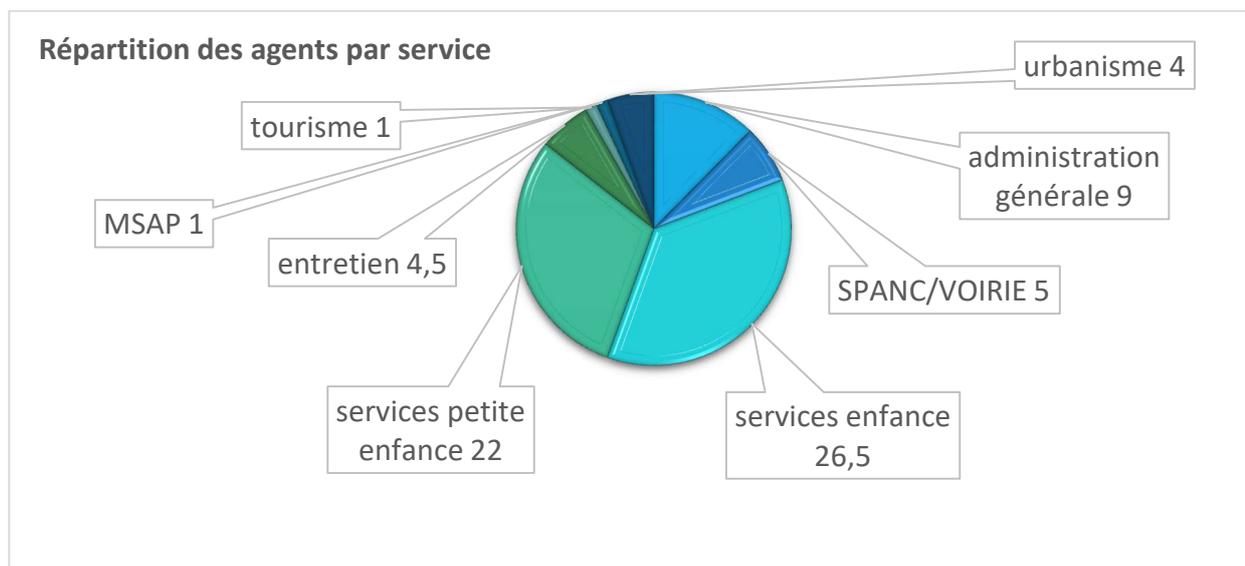
Deux emprunts sont contractés en 2019 : 500 000 € pour la participation au gymnase du Bugue et 169 000 € pour la participation aux travaux de la ligne ferroviaires Bergerac/Libourne. Ces emprunts sur du long terme permettront de maintenir une bonne capacité de financement.

6-2 Les ressources humaines

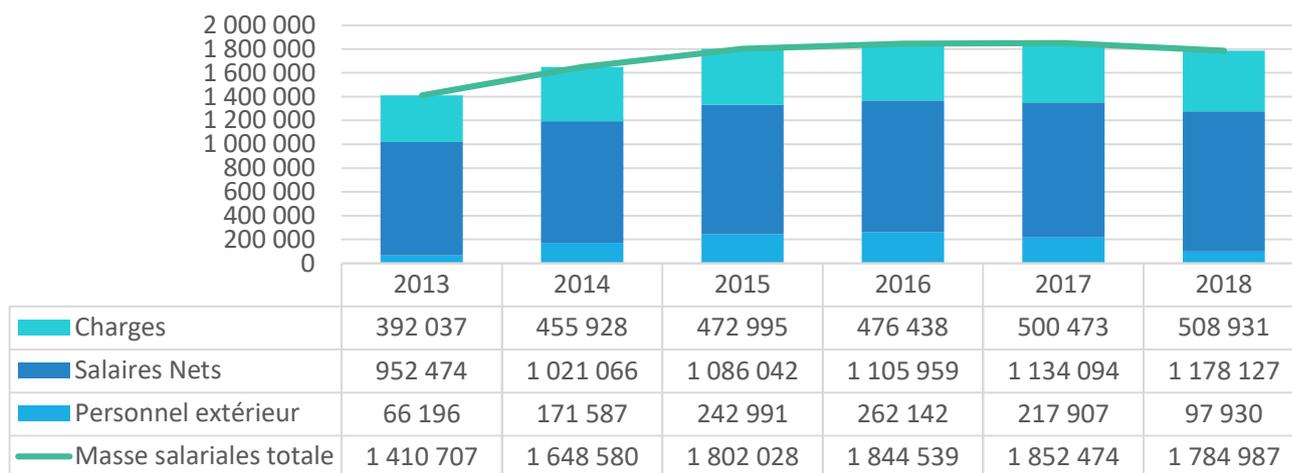


Les écarts sur le nombre d'agents entre 2017 et 2018 correspondent à des créations d'emplois pour renforcer le SPANC et créer un service technique indispensable compte tenu du nombre de bâtiments gérés par l'intercommunalité. Les écarts constatés au 1er septembre sont liés aux services enfance pour lesquels des agents ont été recrutés pour pallier aux absences maladie de certains agents titulaires.

A noter que la part des agents titulaires a progressé du fait de la pérennisation d'emplois pour compenser notamment des départs à la retraite.



Evolution des frais de personnel



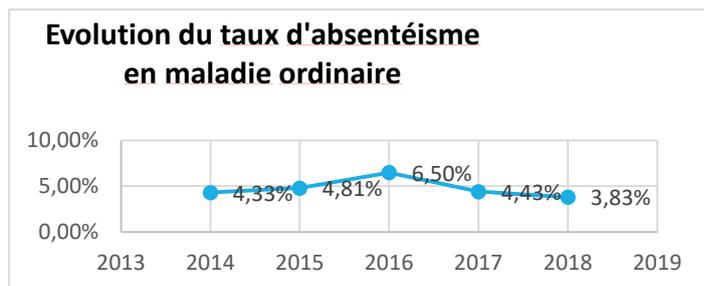
Hors services extérieurs liés aux TAP, la masse salariale a évolué de + 210 000 € de 2014 à 2018. C'est une faible évolution compte tenu des créations de postes liés à la création ou le renforcement de services. La seule évolution des rémunérations et charges évaluée à 1.5 % / an représente environ 140 000 € sur la période.

Quelques éléments de suivi des ressources humaines :

Action sociale : 53 agents adhèrent au CDAS/CNAS, la cotisation de la collectivité est de 17 128 €, et les agents ont bénéficié de prestations ou avantages à hauteur de 13 330 €.

Protection sociale : la collectivité participe au financement de la protection sociale des agents pour la prévoyance à hauteur de 10 € maxi/mois/agent et pour la santé 20 € maxi/mois/agent. 27 agents bénéficient de l'aide à la prévoyance, une charge de 3220 € (3430 € en 2017) et 23 agents pour la santé soit 4960 €.

Formation : 33 formations (50 en 2017) ont été suivies par 17 agents (31 en 2017) soit 551,5 h (629 h en 2017).



Après un pic en 2016, le taux d'absentéisme pour maladie ordinaire poursuit sa baisse avec un taux de 3.83 % en 2018.

Quelques évolutions en matière de ressources humaines

Renouvellement des instances paritaires : Les élections des représentants du personnel au Comité Technique (CT) ont eu lieu le 6 décembre 2018. La seule organisation syndicale représentée est Force Ouvrière.

Agents titulaires CT	Agents suppléants CT
Daurat Blandine	Laval Coralie
Maluret Sylvie	Boudraa Saida- Nadia
Eyroi Florence	Cougouille Claudine
Guilloteau Caroline	Duthilleux Reynald

Représentants désignés au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) par l'organisation syndicale

Agents titulaires CHSCT	Agents suppléants CHSCT
Daurat Blandine	Laval Coralie
Kléber Géraldine	Boudraa Saida-Nadia
Eyroi Florence	Cougouille Claudine
Barbier Jean-Christophe	Maluret Sylvie

Représentants de l'administration aux deux instances

Élus titulaires	Élus suppléants
Lagarde Philippe	Montoriol Jean
Dézenclos Gérard	Roger Anne
Marzin Ludovic	Tanguy Yves-Marie
Teillac Christian	Baudry Josette

Mise en place d'un compte Epargne Temps

Le Conseil Communautaire, après avis du CT, a délibéré le 11/04/2019 sur l'instauration du CET. Les jours épargnés (maximum 20 j/an, 60 j au total sur le CET) seront utilisés seulement sous forme de congés. L'indemnisation ou la prise en compte au titre du RAFP n'est pas envisagée dans la collectivité.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur de la collectivité a été validé par le Conseil Communautaire le 21 février 2019 après avis du CT. Chaque agent en a eu connaissance par l'intermédiaire des responsables de services.

Les évolutions à venir

En soutien technique au CIAS de la Vallée de l'Homme créé au 1^{er} janvier 2020, les bulletins de paye seront établis et comptabilisés par le service des Ressources Humaines de la CCVH. Le CIAS comptera 102 agents issus des CIAS du Bugue et de Montignac.



De gauche à droite et de haut en bas

Bénédicte Portier, assistante compta et paie

Alexandra Clerot, comptable

Nathalie Pivost, coordinatrice jeunesse

Ardeoin Boucekif, DGS

Anne Peyre, DGA

Manon Montoulieu, Animatrice de développement territorial

Sylvie Maluret, Responsable Ressources Humaines,

Jean-Christophe Barbier, agent technique

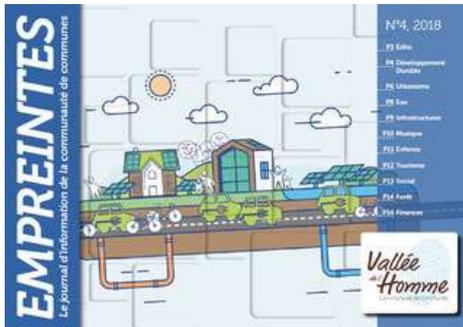
Arnaud Soulette, Responsable SPANC, voirie et marchés publics

Mélina Meekel, secrétaire-comptable,

Marie-Laure Villesuzanne, cheffe de développement territorial

6-3 Communication

Bulletins annuels d'information 2018 et 2019



Site web

16 000 visites en 2018

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE L'HOMME

Actualités | Le territoire | L'intercommunalité | Enfance | Projet Maison de l'Enfance | Tourisme | Conseils architecture
 PLU - Cartes Communales | PLU Intercommunal | Plaine nature | Valorisation forestière | Equipements Sportifs
 Conservation de musique | Assainissement | Gestion des déchets | Vieilles | Développement durable | Economie | Marchés Publics
 Contacts | Téléchargements



Actualités



3500 « amis » suivent nos publications, 2200 abonnés à la page de la CCVH

Supports financés dans le cadre du TEPCV



6 vidéos réalisées :

- Espace coworking
- Charte environnementale
- Vélo à assistance électrique
- Valorisation forestière
- Ménage sain
- Pastoralisme



Communication événementielle

Au-delà des supports classiques de communication, la CCVH s'inscrit dans des événements nationaux ou locaux et organise des actions à destination des administrés pour promouvoir les politiques engagées, notamment en matière de développement durable.

